



Agrément P901112 - 36<sup>ème</sup> année

N° 141

# Lasne nature

Printemps 2025



Conférence sur les abeilles sauvages  
le 20 mai 2025 – voir page 5





**Président** : Willy CALLEEuw :  
02 633 24 66

**Secrétariat** : 02 633 27 64 ou  
secretariat@lasne-nature.be

**Trésorier** : Stéphane GALLOIS :  
02 633 38 22

**Urbanisme et Aménagement du territoire** : Stéphane GALLOIS :  
02 633 38 22 ou  
urbanisme@lasne-nature.be

**Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Épine)**  
Gestion : Jean-Louis PARMENTIER :  
0475/490965 ou  
JLPARMENTIER@lasne-nature.be  
Conservateur : Thierry ROLIN :  
02 633 28 78

**Mobilité** : Philippe BOUCHE :  
0494 33 62 88 ou  
mobilite@lasne-nature.be

**Sentiers** : Philippe DEWAELE :  
02 633 37 76 ou  
sentiers@lasne-nature.be

**Eau, pollutions** :  
eauetpollutions@lasne-nature.be

**Batraciens** : Micheline NYSTEN :  
batraciens@lasne-nature.be

**Écoles-Nature** : Monique LOZET :  
0477 635 713 ou  
lozetmonique@gmail.com

**Plantes et Semences**: Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou  
semences@lasne-nature.be

**Rédaction** : Willy CALLEEuw :  
02 633 24 66

**Siège social**:  
12, rue du Mouton 1380 Lasne  
Téléphone de l'asbl : 02 633 27 64  
Mail : secretariat@lasne-nature.be

**Site internet** : www.lasne-nature.be



**Compte en banque unique** pour  
les cotisations, notre boutique et la  
facturation :

BE31 0012 3262 3355 de  
Lasne Nature asbl à 1380 LASNE

## Sommaire

- 3** L'aménagement du territoire
- 4-5** Abeilles sauvages solitaires et abeilles sauvages sociales discrètes mais très utiles
- 5** Conférence sur les abeilles sauvages
- 5** Coup d'œil sur les circuits courts et le maraîchage à Lasne
- 6-7** 8 bonnes nouvelles pour l'environnement en 2024
- 8** L'écrevisse à pattes rouges : un crustacé à protéger !
- 9** Nous sommes tous piétons
- 9** La protection des moineaux à Lasne
- 10** La Qualité de l'Eau à Lasne : Équilibre entre Pureté et Préservation
- 11** Le saviez-vous ?
- 11** Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature
- 12** La sève de bouleau, votre alliée détox
- 13** Petite Chouette
- 14** La boutique de Lasne Nature
- 15** Agenda
- 16** La nature de mars à mai



## Editorial

### L'aménagement du territoire

Voilà bien une matière à discussion. A Lasne, nous sommes régulièrement confrontés à des demandes de permis d'urbanisme ou d'urbanisation qui posent question. Notamment celle de la protection des zones sensibles, notamment paysagères, lorsqu'une demande de permis concerne des parcelles situées dans de tels périmètres.

La demande de bâtir est conditionnée par l'affectation de la parcelle concernée par le projet et cette affectation repose sur un document établi et adopté entre 1977 et 1987 : le plan de secteur.

Une rapide consultation de ce document en ce qui concerne la localisation des zones à bâtir sur le territoire communal, montre que les intérêts du siècle passé ne correspondent plus aux volontés actuelles, politiques et citoyennes, en matière d'aménagement du territoire : moins d'artificialisation des sols, concentration de l'habitat dans les « centralités », protection des terres agricoles, protection de la biodiversité ... C'est ce qu'il ressort du récent SDT (Schéma du Développement du Territoire) adopté par le Gouvernement wallon le 23 avril 2024.

Or, bon nombre de zones encore urbanisables du territoire communal se situent en dehors des « centralités » telles que définies par le récent SDT et risquent ainsi à terme d'être urbanisées à défaut pour les autorités communales de prendre le taureau par les cornes et de repenser son territoire au regard de ces nouveaux défis.

Afin de rencontrer les objectifs du SDT, la Commune a décidé déjà en juillet 2023 de s'atteler à la réalisation d'un nouveau Schéma de Développement Communal (SDC) et il faut s'en réjouir. C'est une première occasion pour nos dirigeants locaux de repenser le territoire communal, de pointer les incohérences du plan de secteur et d'afficher une vision responsable de l'aménagement du territoire pour demain.

Willy Calleeuw

Clause exonératoire de responsabilité :  
Lasne nature asbl s'exonère de toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la publication d'articles dans son bulletin trimestriel. L'acceptation par l'asbl de la publication d'articles dans le bulletin en question ne peut être considérée comme une reconnaissance implicite de responsabilité dans son chef. Seul(s) l'auteur ou les auteurs des articles est/sont responsables du contenu de leur(s) article(s) et des points de vue défendus dans ces articles».



# Abeilles sauvages solitaires et abeilles sauvages sociales discrètes mais très utiles

Contrairement aux abeilles domestiques ou abeilles mellifères, les abeilles **solitaires** ne vivent pas en colonie (Andrène, Collète, Osmies, Xylocope...).



Andrène



Collète

Cependant, quelques espèces parmi les 380 recensées en Belgique, vivent en petites colonies et sont appelées **abeilles sauvages sociales**.



Osmies



Xylocope

Les plus connues sont les bourdons (30 espèces environ).

La grande variété des abeilles sauvages permet la pollinisation d'une grande diversité de fleurs : les fleurs de saules sont les premières, au printemps, à être butinées et les fleurs de Lierre les dernières en automne. Il existe donc des espèces d'abeilles printanières et d'autres plus estivales, ce qui permet d'en voir de mars à octobre. Certaines espèces sont inféodées à un ou deux types de fleurs - si ces fleurs disparaissent, elles disparaissent également.

Elles ne fabriquent pas de miel (sauf les bourdons en petite quantité pour leurs besoins uniquement). Leur récolte de nectar et de pollen sert à confectionner des «pains» qui nourriront les larves.

## Les abeilles solitaires

Alors que les abeilles domestiques ne peuvent vivre essentiellement que dans des ruches ou des cavités de la taille d'une ruche, chaque espèce d'abeilles solitaires a son type d'habitat – tiges creuses, chassis en bois, murs en ciment, sols sablonneux, coquilles vides d'escargot ...



Chassis de fenêtre



Coquille d'escargot



Trou dans le sol



Tiges creuses

Chaque femelle est à la fois, reine et ouvrière responsable de la construction du nid, de la ponte et du nourrissage des larves. Chaque abeille femelle va pondre dans son nid un œuf déposé sur un pain de pollen et nectar, puis elle construit un cloison, souvent en terre, résine ou en fibre végétale, et en pond ainsi plusieurs fois.

Les cellules ainsi construites contiennent soit des mâles soit des femelles. La mère pondreuse ne s'occupe pas de sa progéniture et meurt, son travail accompli. Les larves, à l'abri, vont se développer pendant l'hiver. Au printemps, les mâles naissent les premiers et meurent rapidement après avoir fécondé une femelle qui, si tout va bien, pondra ses œufs et mourra peu de temps après.

## Les abeilles sauvages sociales



Bourdon terrestre



Bourdon des pierres

Principalement les bourdons qui ont une vie intermédiaire entre les abeilles solitaires et les abeilles domestiques.

Les bourdons ont aussi une reine, des ouvrières et quelques mâles, mais vivent en très petites colonies (20 à 300). La reine ne vit qu'un an (4 à 5 ans pour une reine d'abeilles domestiques). Les abeilles femelles (futurs bourdons), sont fécondées fin d'été et sont les seules à passer l'hiver, sous terre généralement. Les ouvrières et les mâles meurent. Au printemps, chaque reine va chercher un

endroit pour créer sa colonie, arranger son nid, pondre des œufs et nourrir les premières larves qui deviendront des ouvrières et l'aideront pour étendre la colonie. Puis elle pondra des mâles (œufs non fécondés)



Nid de Bourdon

et des futures reines. Et le cycle recommence.

La reine des bourdons contrairement à la reine des abeilles domestiques ne fait pas que pondre, elle construit la colonie et nourrit

les premières larves.

Les bourdons sont les premiers à sortir de l'hiver, dès quelques jours à 5 /6° ; les abeilles domestiques ont besoin de 12°

Monique Lozet

Suite « Le déclin et la protection des pollinisateurs » dans le prochain Bulletin n° 142 de juin 2025

# Coup d'œil sur les circuits courts et le maraîchage à Lasne

Le circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles ou horticoles dans lequel au maximum un seul intermédiaire intervient. C'est une alternative plus durable et plus équitable au circuit traditionnel (circuit long), qui nécessite de nombreux intermédiaires en plus du transport pour aller du producteur au client final (chaîne d'approvisionnement incluant négociants, distributeurs, supermarchés...).

La culture est par ailleurs le plus souvent biologique et l'élevage plus respectueux des animaux. Tous ces facteurs génèrent donc une économie plus durable et plus en faveur de l'environnement. Mais pas seulement !

Le circuit court tout en soutenant l'économie locale présente en effet de réels avantages :

- La proximité géographique - gage de fraîcheur des aliments dont les apports nutritionnels et la saveur sont préservés
- Un gage de transparence quant à la provenance des produits
- La création de lien entre producteurs et consommateurs
- Une valorisation du travail de l'éleveur et/ou du producteur
- Une meilleure rémunération du producteur
- Une diminution de l'empreinte carbone vu que les distances de transport sont réduites et l'emballage

## Conférence sur les abeilles sauvages

Lasne Nature, s'associe à La Hulpe Nature pour organiser des actions communes.

En effet les deux associations partagent les mêmes valeurs à savoir entre autres la connaissance, la découverte et la protection de la nature, la défense des paysages et de la biodiversité...

C'est dans ce cadre que Lasne Nature en collaboration avec La Hulpe Nature organise une conférence sur les abeilles sauvages, leurs différents modes de vie, leur utilité, les dangers qui les menacent et leur protection.

Quand : le mardi 20 mai 2025 à 20 h dans la salle Will de la Bibliothèque communale de La Hulpe, rue de Combattants, 59 La Hulpe.

PAF : gratuit pour les membres de Lasne Nature et La Hulpe Nature, 5 € pour les autres, à verser sur le compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl à 1380 Lasne

Inscription obligatoire : [evenements@lasne-nature.be](mailto:evenements@lasne-nature.be)

Un courriel de confirmation d'inscription vous sera envoyé.

quasi inexistant.

Retrouvez tous les maraîchers et autres acteurs locaux sur le site de la commune de Lasne

<https://www.lasne.be/vivre-a-lasne/economie-commerces/artisans-et-producteurs-locaux>

Alors qu'attendez-vous pour changer vos habitudes de consommation ?

Opter pour le circuit court c'est faire un choix durable tourné vers une agriculture raisonnée ou biologique et de proximité et participant à une économie solidaire et responsable.

Valérie Régnier





# 8 bonnes nouvelles pour l'environnement en 2024



La pollution acoustique... je continue sur ma lancée Les bonnes nouvelles ça se savoure ! Malgré une actualité parfois morose et de nombreux défis, on profite du positif apporté par 2024 pour l'environnement.

Quelles sont les nouvelles et les tendances positives qui se sont dégagées cette année en Belgique et chez nos voisins ? Retour d'une espèce disparue en Wallonie, réemploi des matériaux de construction, interdiction de certains composés problématiques pour la santé, facilités pour le vélo... Voici un état des lieux des avancées dont on se réjouit et qui motivent pour démarrer 2025 sur les chapeaux de roues !

## 1. Le retour des rainettes vertes en Wallonie



La "success story" de la réintroduction des rainettes vertes en Wallonie fait chaud au cœur. Leur disparition il y a 40 ans s'explique notamment par la fragmentation de leur habitat et la disparition des mares agricoles. Alors que les tentatives de réintroduction portaient déjà leurs fruits en Flandre, la réussite semblait moins au rendez-vous en Wallonie. Mais avec la création du groupe de travail "Reinettes", Natagora commence à observer des résultats positifs, notamment sur certains sites en Famenne et en Gaume où l'on observe depuis 2024 les premières preuves de reproduction naturelle (rainettes accouplées et pontes). Affaire à suivre !

## 2. De nouveaux pas contre les PFAS



L'Europe va interdire l'utilisation d'un PFAS : le PFHxA (ainsi que les substances qui peuvent se transformer en PFHxA). Pas partout, mais notamment dans les textiles comme

les vestes de pluie, les emballages alimentaires, les cosmétiques, et certaines mousses anti-incendie. Au passage, ce PFHxA est ajouté à la liste des "SVHC", sorte de liste noire des substances très préoccupantes. Cela n'en interdit pas l'usage, mais le fabricant d'un produit qui contient plus de 0,1% en poids d'une de ces substances doit pouvoir donner plus d'informations.

Plus largement, les PFAS (et donc pas uniquement le

PHFxA) vont être limités dans les emballages par le nouveau règlement européen sur les emballages qui devrait sortir dans les mois qui viennent.

On est encore très loin d'une interdiction généralisée (il y a au moins 4700 PFAS différents...), mais au moins un cadre plus restrictif est mis en place.

## 3. Une nouvelle vie pour les matériaux de construction

Le réemploi des matériaux de construction a le vent en poupe et s'inscrit dans une volonté d'économie circulaire.

L'intercommunale IDELUX a lancé un espace de réemploi de matériaux de construction dans 5 recyparcs. Les



particuliers peuvent y déposer leurs matériaux en bon état afin que chacun-e puisse y piocher librement des matériaux pour des petites rénovations ou du bricolage.

Du côté du secteur de la construction, qui produit près d'un tiers des déchets européens, la société coopérative Batiterre lance une implantation de réemploi à Liège. L'objectif est de récupérer des matériaux de construction sur des chantiers pour les destiner à la revente. Radiateurs, portes, quincaillerie, panneaux en tout genre sont donc dorénavant disponibles à Liège grâce à Batiterre, qui complète l'offre de réemploi de Retriaval à Charleroi et de la matériauthèque à Tournai.

## 4. 2 TW de photovoltaïque installés dans le monde

Le Global Solar Council annonce que la capacité d'énergie solaire installée atteint 2 TW. Il a fallu 68 ans pour atteindre le premier térawatt en 2022, et à peine deux ans pour atteindre le deuxième térawatt ! 2 TW c'est autant de puissance que 2.000 réacteurs nucléaires comme Tihange 3. Bien entendu, il ne suffit pas d'avoir des TW installés, car ce qui compte c'est l'énergie produite. Et là on constate que le photovoltaïque devrait produire autant que le nucléaire (2.900 TWh/an) en 2025, ce qui est assez considérable.

Production d'électricité dans le monde par énergie, AIE Electricity Mid-Year Update, juillet 2024



Autre fait marquant : le photovoltaïque et l'éolien sont les seuls moyens de production d'électricité à avoir augmenté de manière significative au cours des dix dernières années.

Le recyclage progresse bien également, on parvient même à fabriquer des vitres avec d'anciens panneaux photovoltaïques.

## 5. Les 2 et 3 roues électriques efficaces pour diminuer la consommation de pétrole

D'après le Cabinet Bloomberg, les 300 millions de vélos et cyclomoteurs électriques dans le monde réduisent trois fois plus la demande en pétrole que les voitures électriques.

C'est un fait, on utilise trop la voiture, et certainement pour les petits trajets de moins de 5 km ! Diminuer la consommation de carburants ne passe en réalité pas par des déplacements en voiture électrique, mais par l'usage d'engins de micromobilité (qui permettent de transporter plus que leur propre poids). La raison tient à leur nombre : 300 millions de 2 à 3 roues électriques contre 40 millions de voitures électriques, et 1,5 millions de camionnettes électriques.



Bien entendu, on peut continuer à promouvoir les vélos sans assistance électrique. L'électrique n'est en effet pas la panacée, mais il contribue au succès des engins de micromobilité : il élargit le rayon

d'action, améliore le confort et permet de transporter plus de personnes (transport d'enfants) ou de poids de marchandises.

## 6. Le droit à la réparation progresse

La réparation est une étape clé dans l'économie circulaire qui permet de prolonger la vie des produits avant même de penser au recyclage. Une directive européenne est en discussion en vue de renforcer le droit des consommateurs et consommatrices à la réparation, avec pour objectif de lever les freins comme le coût, la disponibilité des pièces de rechange ou des services de réparation.

À l'avenir, les fabricants seront obligés de réparer certains appareils couverts par la directive eco-design comme les gros électros (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs...),



les écrans de télévision et d'ordinateur, les aspirateurs, les smartphones et tablettes notamment.

## 7. L'injonction à la surconsommation de Temu bientôt sanctionnée ?

2024 signe l'ouverture d'une enquête menée par l'Union européenne sur la plateforme de vente Temu.

Les soupçons portent sur des produits qui seraient non conformes aux règles de sécurité européennes, sur un système de vente addictif et sur le manque de transparence quant aux recommandations partagées sur le site.



À ce stade, l'enquête ne fait que débuter : l'Europe recueille des éléments, mettant une certaine forme de pression sur Temu. Affaire à suivre donc. Il faudra voir également si l'Union européenne étendra l'investigation auprès d'autres entreprises de ce type.

## 8. Le sponsoring des énergies fossiles aux 20km de Bruxelles c'est fini !

C'est l'histoire d'une mobilisation citoyenne de deux ans qui a porté ses fruits pour cette fameuse course bruxelloise qui a réuni plus de 45.000 participant-es en 2024. Les 20km de Bruxelles ont arrêté leur partenariat avec TotalEnergies, un des principaux sponsors de la course.

En quoi est-ce une bonne nouvelle ? Car choisir comme sponsors sportifs des entreprises impliquées en majorité dans des activités pétrolières et gazières interroge. S'associer à des événements de santé ou de sport vus positivement par la majorité des gens permet de faire « oublier » les dégâts et redorer l'image de certaines entreprises.



Source : <https://www.ecoconso.be/fr/content/8-bonnes-nouvelles-pour-lenvironnement-en-2024>



## L'écrevisse à pattes rouges : un crustacé à protéger !



Autrefois, l'écrevisse à pattes rouges était la seule espèce présente dans les eaux wallonnes. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, l'introduction d'écrevisses exotiques porteuses d'un pathogène mortel pour nos écrevisses a perturbé l'équilibre écologique et menacé la survie des espèces indigènes. Le régime détritivore de ces nouveaux crustacés trouble l'écosystème aquatique. Bien que des sites protégés subsistent encore, la situation des écrevisses à pattes rouges est toujours critique. Il est crucial de préserver ces milieux et d'interdire la diffusion d'espèces domestiques nouvelles dans la nature.

L'écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*) est un crustacé d'eau douce qui se cache toute la journée pour éviter les nombreux prédateurs tels que le héron, le brochet, la perche, la truite et aussi d'autres écrevisses. Une fois la nuit tombée, elle sort de sa cachette pour se nourrir d'insectes et mollusques situés au fond de l'eau, mais également d'œufs de poissons et d'amphibiens, ainsi que de déchets organiques en tout genre (régime détritivore).

Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, l'homme a nettement perturbé cet équilibre en polluant les cours d'eau et en introduisant des espèces exotiques. Les rivières et plans d'eau du Brabant wallon sont aujourd'hui confrontés à une prolifération inquiétante d'écrevisses exotiques, notamment l'écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*) et l'écrevisse à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*).



Ecrevisse à pattes grêles - Bassin de l'Argentine, 2024

Introduites pour l'aquaculture et notamment pour pallier la diminution des écrevisses de chez nous (à pattes rouges), ces espèces exotiques invasives posent désormais de sérieux problèmes écologiques. Elles supplantent les écrevisses indigènes, telle que l'écrevisse à pattes rouges, en compétition directe pour la nourriture et les habitats. De plus, elles sont souvent porteuses de la peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*), un pathogène létal pour les espèces de crustacés locales, exacerbant ainsi leur déclin.

Leur régime détritivore consiste à remuer sans cesse les sédiments et à consommer une grande variété de plantes aquatiques. Ceci ajouté au grand nombre d'écrevisses exotiques, les eaux deviennent troubles

et cela compromet l'entrée de lumière et la bonne oxygénation de celles-ci.

Eaux troubles, sans végétaux, sans œufs de vertébrés et sans lumière, cela affecte donc l'intégralité de la chaîne alimentaire. L'écosystème court malheureusement à sa perte...

Les écrevisses invasives perturbent donc les habitats et modifient la composition des communautés aquatiques en manque de prédateurs.

Bien que quelques sites fermés et surveillés en Wallonie abritent encore nos magnifiques écrevisses à pattes rouges, la situation reste critique ; leur survie ainsi que leur réintroduction sont très loin d'être assurées. La recherche de ce type de sanctuaire fait partie du programme de protection mais de tels lieux sont difficiles à trouver car ils doivent être vierges et interdits au public.

Ainsi, il est impératif d'agir rapidement et de manière concertée pour préserver ce patrimoine naturel menacé et restaurer l'équilibre fragile de nos écosystèmes aquatiques.

**Ne relâchez jamais d'espèces domestiques en milieu naturel !**

Eléonore Descamps, stagiaire au CRDG

<https://www.crdg.eu/actions-2/faune-aquatique-2/l-ecrevisse-a-pattes-rouges-un-crustace-a-protoger>

### Carte d'identité

Nom commun : Ecrevisse à pattes rouges  
Synonyme : Ecrevisse noble, Ecrevisse à pieds rouges  
Nom scientifique : *Astacus astacus*  
Classe : Crustacés décapodes  
Description

- De l'extrémité de la queue à la pointe du rostre, l'écrevisse à pattes rouges mesure de 12 à 16 cm à l'état adulte pour un poids entre 50 et 150 g.
- Couleur généralement brun foncé, mais parfois des individus sont bleus.
- Le rostre possède une crête médiane crénelée (3) et des côtés lisses (2).
- La carapace, derrière le sillon cervical (arrière de la tête) dispose d'une ligne d'épines (1). Deux crêtes se situent à l'arrière des yeux.
- Les pinces sont larges et massives, rouges en face ventrale, avec deux tubercules (4) sur la face interne de leur parties fixes.

Ecologie  
• Les écrevisses sont des animaux lucifuges – qui fuient la lumière – et sont donc principalement actives la nuit.



## Nous sommes tous piétons

Nous sommes tous piétons, tous les jours : pour aller à l'école, à la boulangerie, prendre le bus, sur les derniers mètres après avoir garé sa voiture... Quoi de plus naturel que de vouloir que tous ces déplacements se fassent de façon efficace, sécurisée et agréable ?

Parallèlement, les besoins en mobilité alternative ne cessent de croître : lutte contre la pollution de l'air, besoin d'activité physique bonne pour la santé physique et mentale, diminution de la dépendance et de la pression automobile, plus grande autonomie dans les déplacements de nos enfants, quartiers plus conviviaux...

La marche est aussi source de détente et de découverte de son quartier, des villages et villes, de contact avec la



nature source de bien-être en et anti-stress.



Que vous soyez riverain d'un sentier, randonneur au long cours, touriste désireux de découvrir les quartiers d'une ville, parents d'enfants en recherche de solution ou tout simplement piéton quotidien, Tous à pied vous informe (et vous soutient) sur vos droits (et devoirs), sur les événements à venir, sur les actions possibles à mettre en place...

Les projections du Bureau du Plan annoncent qu'en 2030, le nombre de kilomètres parcourus par les Belges à pied et en vélo aura augmenté de quasi 70%. Préparons-nous !

Extrait d'infos sur <https://www.tousapied.be/>

## La protection des moineaux à Lasne (suite)

La conférence sur les moineaux organisée par Lasne Nature le jeudi 28 novembre a connu un franc succès. L'ornithologue Erik Étienne a fait un exposé passionnant devant une cinquantaine de participants, suivi de nombreuses questions et d'un verre de l'amitié.

L'action pour la protection des moineaux se poursuit. Pour rappel, le moineau est en déclin prononcé partout en Europe.

Pour ceux qui ont la chance d'en avoir encore dans leur jardin, continuez à les nourrir, du moins jusqu'au printemps. L'idéal, ce sont des graines de tournesol noires (pas faciles à trouver – voir la Boutique Nature de la Ligue Royale pour la Protection des Oiseaux. Un mélange de graines leur convient aussi (le maïs doit être concassé) ou encore des graines de tournesol épluchées.

Quant aux jeunes, ils seront nourris par les parents avec des insectes.

Avec le printemps qui revient, les moineaux cherchent à nicher dans les cavités du bâti. Du fait qu'ils vivent en groupe, donnez-leur un coup de main en plaçant des nichoirs spécifiques avec deux ou trois logis, qui permettent d'accueillir plusieurs familles. Vous pouvez aussi placer plusieurs nichoirs individuels côte à côte (trou d'envol 33 mm).

Pour en savoir plus, consultez l'excellent site « moineaux & biodiversité » sur <https://moineaux-biodiversite.be/>.

N'hésitez pas à nous signaler la présence de moineaux dans notre commune à : [moineaux1380@gmail.com](mailto:moineaux1380@gmail.com) ou par sms au 0473/55.88.65 (Anne de Callatay). Si vous êtes plus particulièrement intéressé par le sujet, votre aide est également la bienvenue.

Merci pour votre collaboration !

Anne de Callatay





## La Qualité de l'Eau à Lasne : Équilibre entre Pureté et Préservation



Notre commune pittoresque du Brabant Wallon est réputée pour ses paysages verdoyants et ses cours d'eau cristallins. La qualité de l'eau à Lasne est un sujet d'importance, tant pour les habitants que pour l'environnement. Qu'en est-il dès lors de la qualité de cette eau ?

### Une Eau de Qualité Exceptionnelle

L'eau du robinet est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés en Région wallonne, et elle doit répondre à des exigences de qualité très strictes. Les analyses annuelles de l'eau potable à Lasne



montrent que l'eau du robinet respecte rigoureusement les normes de potabilité. Selon les données de l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Eau (IBGE), les prélèvements d'eau sont soumis à une analyse complète portant sur 188 paramètres ! Les résultats révèlent que l'eau est exempte de contaminants nocifs et de substances chimiques indésirables. Les concentrations en nitrates, par exemple, sont maintenues bien en dessous des seuils de dangerosité, assurant ainsi une eau potable saine pour tous.

### Comment identifier une Pollution ?

La pollution des eaux peut prendre de nombreuses formes. Les rejets industriels, les déchets agricoles, les produits chimiques et les déversements d'hydrocarbures sont autant de sources potentielles de contamination. Les activités humaines, telles que l'agriculture intensive et l'urbanisation croissante, contribuent à cette problématique.

Les conséquences sont multiples. Tout d'abord, une eau contaminée menace directement la santé humaine. Elle peut contenir des agents pathogènes tels que des bactéries ou des virus qui peuvent causer des maladies graves ; et certains produits chimiques présents dans l'eau peuvent avoir des effets néfastes sur notre organisme à long terme. Il n'est plus à démontrer non

plus, que la pollution des eaux a un impact significatif sur l'écosystème aquatique. La diminution de la qualité de l'eau réduit la biodiversité et menace les espèces qui en dépendent.

Plus spécifiquement pour Lasne, les rejets de la station d'épuration de Louvain-la-Neuve avaient été identifiés comme une source potentielle de pollution par les PFAS (per- et polyfluoroalkylés) Cependant, des mesures d'urgence ont été prises pour réduire ces taux et garantir la sécurité de l'eau. Les autorités régionales ont lancé un plan d'action pour surveiller et contrôler les concentrations de PFAS, avec des résultats prometteurs.



### Des Études à l'Appui et une directive européenne validée par la Wallonie.

Des études menées par l'Institut Scientifique de Service Public (ISSEP) montrent que les efforts déployés pour améliorer la qualité de l'eau sont fructueux. Le monitoring régulier des eaux de Lasne a permis de détecter rapidement toute anomalie et de prendre des mesures correctives. Les résultats des analyses montrent une nette amélioration de la qualité de l'eau au fil des années, avec une diminution significative des contaminants.

Une directive européenne de 2020 impose une valeur maximale de 100 nanogrammes par litre pour la somme des concentrations mesurées de 20 PFAS spécifiquement identifiés<sup>3</sup>. La Wallonie a transposé cette directive en 2023, et la norme entrera en vigueur le 12 janvier 2026.



En conclusion, les lasnois peuvent donc être rassurés ; mais cela n'empêche pas que chacun reste vigilant pour préserver cette ressource précieuse.

Tatiana Lequime



## Le saviez-vous ?



### LES SENTIERS INVISIBLES

Puis-je toujours emprunter un sentier public qui n'est plus visible ?

• Oui, le fait qu'un sentier public soit visible ou pas ne change rien au droit de passage.

• S'il traverse un champ cultivé, le public a le droit de piétiner la culture (mais pas de la récolter, le fruit de la culture appartenant au propriétaire).

S'il traverse, une prairie clôturée, le public a le droit de déclorer la prairie pour continuer son chemin, voir Article 88.8° du Code Rural. Nous conseillons bien-sûr de plutôt enjamber la clôture ou passer dessous si possible, afin de ne pas laisser le bétail s'échapper.

### MA COMMUNE ME DIT QU'UN SENTIER N'EST PAS PUBLIC PARCE QU'IL N'EST PAS REPRIS A L'ATLAS

Une absence d'un sentier à l'atlas n'est pas suffisante pour décréter qu'un sentier n'est pas public.

Outre les sentiers de l'atlas, il existe toute une série d'autres voies publiques, voir voirie innommée et Création de voiries

### QUI EST RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN DES CHEMINS ET SENTIERS PUBLICS ?

**Si le chemin ou sentier possède une assiette communale (propriété communale)**

C'est le cas de la majorité des chemins. Il est clair dans ce cas que la commune doit assurer son entretien, sa sécurité et sa viabilité.

**Si le chemin ou sentier est une servitude publique de passage**

C'est le cas de la grande majorité des sentiers. La situa-

tion est alors plus complexe :

• Le propriétaire doit veiller à ce que rien ne lui appartenant n'encombre le tracé du sentier. Il doit aussi veiller à respecter des réglementations particulières (écharonnage, lutte contre les plantes invasives...)

• Par contre assurer la viabilité (c à d la possibilité de passer), et la sécurité du passage incombe à la commune.

Attention celle-ci est souveraine absolue pour apprécier quel degré de sécurité et de viabilité elle donne au sentier, ce qui signifie clairement que si elle laisse pousser les hautes herbes et estime que cela n'entrave pas la viabilité du sentier ou sa sécurité, personne ne peut lui contester cette

appréciation... Il en résulte que si le propriétaire trouve que la présence d'herbes folles dérange à proximité de son jardin, il n'aura d'autre solution que de la faucher lui-même, alors que ce n'est pourtant pas une obligation.

Sources : <https://chemins.be/>

## Assemblée Générale de l'asbl Lasne Nature

Jeudi 27 mars 2025 à 20 h, au Centre Sportif et Culturel de Maransart, 11 rue de Colinet

À l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 2024
2. Rapport financier de l'exercice 2024
3. Décharge aux administrateurs
4. Perspectives et budget pour l'exercice 2025
5. Divers

Ce texte tient lieu de convocation à l'Assemblée Générale.

Seuls les membres effectifs, en ordre de cotisation, prennent part aux votes éventuels.

Les membres effectifs empêchés d'assister à l'assemblée peuvent donner procuration à un autre membre effectif en règle de cotisation (deux procurations au maximum).

L'Assemblée Générale est ouverte à tous.



## La sève de bouleau – votre alliée détox

La montée de la sève dans les arbres est aussi le moment pour drainer son organisme et éliminer les toxines accumulées durant l'hiver.



Durant l'hiver, le corps s'engraille car l'activité physique est moindre et les aliments souvent plus riches en sucres lents et plus gras. Le printemps est la période idéale pour nettoyer en douceur le foie, l'intestin et les reins ; c'est précisément là que l'action de la sève de bouleau pure et fraîche s'avère intéressante. Cette sève vivante (sans conservateur, sans pasteurisation, et sans nano-filtration) possède de nombreuses propriétés connues depuis longtemps dont les 3 principales sont la revitalisation, la minéralisation et l'épuration.

Quand la récolter ? la période de récolte qui dure entre 4 et 5 semaines débute en général vers la mi-février quand la sève monte dans l'arbre, juste avant l'apparition des premières feuilles, pour s'achever lorsque le liquide devient plus épais et trouble. Au départ le goût et l'aspect de la sève se rapproche fort de l'eau dans le sens où le liquide est très clair, incolore, fade et légèrement sucré. Si la sève devient blanchâtre et qu'elle perd en transparence, c'est que les feuilles de l'arbre commencent à sortir, il est donc trop tard pour la prélever. La récolte peut s'étaler sur 3 à 4 semaines en fonction de la température.

La qualité du sol et de l'environnement du bouleau est importante. En effet, un sol de forêt sera plus riche en nutriments et de loin préférable à un sol de prairie jouxtant des champs cultivés car le sol influe inévitablement sur la qualité de la sève. Il est préférable de choisir un



bouleau vigoureux ayant un diamètre de 25 cm.

La récolte : On fore un trou de faible diamètre dans le tronc de l'arbre à l'aide d'une foreuse sur 2 à 5 cm de profondeur et dans lequel on insère un tuyau. On place un récipient en dessous afin d'y recueillir la sève qui va s'égoutter. Après le prélèvement, le trou sera rebouché à l'aide d'une cheville de bois. Cette récolte n'épuise pas l'arbre. Certains bouleaux peuvent donner jusqu'à 1 ou 2 litres/jour. La sève se conserve au frigidaire dans des bouteilles en verre de préférence et peut être consommée fraîche dès que possible après sa récolte. Avec le temps, elle va comme tout liquide, évoluer vers la fermentation.

La conservation : On la conserve au frigidaire pendant un maximum de 3 semaines (le temps de la cure). Après quelques jours de repos la sève se trouble par apparition de maléate de calcium et de phosphate calcique, ce qui est provoqué par la fermentation et les modifications biochimiques qu'elle subit. Elle ne reste pas stable très longtemps car le sucre qu'elle contient induit une fermentation et la sève devient acidulée.

La cure : elle durera idéalement 21 jours. On débute par boire un verre à jeun avec un peu d'eau puis après quelques jours, on boit un verre de sève pure pour graduellement atteindre 2 à 3 verres/jour en dehors des repas.

Effets thérapeutiques de la cure de sève de bouleau :



- Drainage des émonctoires et notamment du foie et des reins (élimination des toxines).
- Aide à éliminer les calculs dans les reins et la vésicule biliaire.
- Active l'élimination des déchets organiques tels l'acide urique et le cholestérol.
- Soulage les articulations endolories (dégénérescence articulaire).

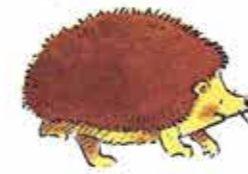
Cet élixir de vie est aussi un précieux remède pour les problèmes de peau (en usage externe pour les brûlures ou les maladies de la peau) ainsi que dans les infections rhumatismales en raison de son action anti-inflammatoire.

Valérie Régnier



## Petite Chouette

Découvre la nature



## GRAINES À SEMER

Une graine est comme une petite bombe à retardement, qui attend tout l'hiver avant d'exploser. Au printemps, elle éclate, lançant des racines dans la terre et une tige vers le soleil.

Sème des graines dans une jardinière posée sur le rebord d'une fenêtre ou dans le jardin. Les capucines et les soucis poussent très facilement. Si tu veux attirer des papillons et des abeilles, choisis leurs fleurs préférées (monnaie-du-pape, ibéris, etc.).

Chaque fleur contient des graines qui s'éparpillent lorsqu'elles sont mûres, pour donner vie à de nouvelles plantes.

### PARACHUTISTES

Les graines de pissenlit ont de petits parachutes qui les emportent dans le vent. En soufflant sur une fleur de pissenlit, tu aides les graines à se disperser.





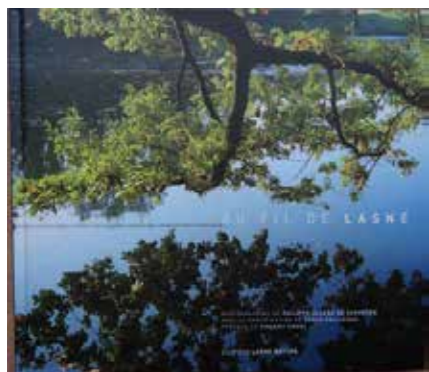
# La boutique de Lasne Nature

## Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»

Prix : 24 € + frais d'expédition de 7,65 €.



## Nos topoguides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



Topoguide n° 1 «12 Promenades à Lasne»

Topoguide n° 2 «15 Nouvelles promenades»

Topoguide n° 3 «10+3 Balades inédites à Lasne»

Prix de chaque topo-guide : 12 € + frais d'expédition de 4,59 €.

Pour l'envoi de 2 ou 3 topo-guides, les frais d'expédition sont de 7,65 €.



## Nos cartes

**Nouveau**

**Carte IGN au 1/15000 «200 + 40 km de promenades à Lasne et le sud» édition 2024**

Prix : 12,00 € + frais d'expédition de 3,06 €.

**Carte des chemins et sentiers de Lasne**

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.

Prix copie en noir et blanc : 12 € + frais d'expédition: 4,59 €.



## Nos nichoirs

Les nichoirs sont en bois de sapin non peint.

Nichoir pour passereaux du genre Mésange : 15 € à enlever au siège de Lasne Nature.

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou [secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)



## Nos tours de cou

Multifonction, ultra stretch, fabriqué en Europe, Oeko-Tex.  
Prix : 15 € + frais d'expédition de 4,59 €.

**PROMOTION à 10 €**



## Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

**Sachets de semences**

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 3,06 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou [semences@lasne-nature.be](mailto:semences@lasne-nature.be)

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte

**BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 Lasne**

**Vous souhaitez donner un peu de votre temps pour une bonne cause, Lasne Nature peut être une solution.**

Nous abordons différentes thématiques, telles que la biodiversité, l'urbanisme, les sentiers, la mobilité, l'éducation...

Mais nous assurons aussi un secrétariat, de la comptabilité, de l'édition, de la distribution de bulletins..

Intéressé.e ?

Contactez-nous sur :

[secretariat@lasne-nature.be](mailto:secretariat@lasne-nature.be)

**Bienvenue à tous.**



# Agenda

## Mars 2025

	<b>La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment</b> info 0475/490965 ou <a href="mailto:JLPARMENTIER@lasne-nature.be">JLPARMENTIER@lasne-nature.be</a>
<b>Samedi 22</b>	<b>Gestion des îlots flottants du Grand Etang</b> à La Hulpe. Organisation de La Hulpe Nature de 9 h00 à 12 h 00. Infos à <a href="mailto:lahulpenature.asbl@gmail.com">lahulpenature.asbl@gmail.com</a> ou 0477 39 58 58
<b>Dimanche 23</b>	<b>Marche</b> : Départ à 10 h au bas de la rue du Bois de Chapelle à Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres.
<b>Dimanche 23</b>	<b>Promenade nature</b> à la découverte de la réserve naturelle du Nysdam. Une collaboration La Hulpe Nature et NATAGORA. Infos : <a href="mailto:adrienjoseph1@gmail.com">adrienjoseph1@gmail.com</a>
<b>Jeudi 27</b>	<b>Assemblée Générale de Lasne Nature</b> : voir page 11

## Avril 2025

	<b>La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment</b> info 0475/490965 ou <a href="mailto:JLPARMENTIER@lasne-nature.be">JLPARMENTIER@lasne-nature.be</a>
<b>Dimanche 13</b>	<b>Promenade découverte nature</b> : <b>Inscription obligatoire</b> - Départ à 9h30. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Informations et inscription : <a href="mailto:marie@bronchart.be">marie@bronchart.be</a>
<b>Jeudi 24</b>	<b>Réunion mensuelle de Lasne Nature</b> au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.
<b>Dimanche 27</b>	<b>Marche</b> : Départ à 10 h à partir de la place de Ransbeck à 1380 Lasne. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres.

## Mai 2025

	<b>La gestion de nos réserves naturelles est organisée en fonction des besoins du moment</b> info 0475/490965 ou <a href="mailto:JLPARMENTIER@lasne-nature.be">JLPARMENTIER@lasne-nature.be</a>
<b>Vendredi 2 au dimanche 4</b>	<b>Les Jardins d'Aywiers</b> : La fête des Plantes et du Jardin de 10 h à 18 h. Lasne Nature sera présente sur le site.
<b>Mardi 20</b>	<b>Conférence sur les abeilles sauvages</b> : voir page 5.
<b>Jeudi 29</b>	<b>Réunion mensuelle de Lasne Nature</b> au Centre Sportif et Culturel de Maransart (salle des Hauts de Maransart), à 20 h.

Votre cotisation (15 € minimum par an) nous est indispensable afin de nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte **BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**

**Merci pour votre soutien.**

## Envie d'en savoir plus sur nos événements à venir ?

Communiquez-nous votre adresse e-mail pour recevoir les invitations aux activités qui ne paraissent pas dans le bulletin. A noter que si le nombre de places est limité, priorité sera donnée aux membres.

[evenements@lasne-nature.be](mailto:evenements@lasne-nature.be)





# La nature dans nos Réserves de mars à mai

Toutes les photos illustrant cette rubrique ont été prises dans nos Réserves naturelles du Bois de l'Épine et du Ru Milhoux en mars, avril, mai



## Bugle rampante (*Ajuga reptans*)

C'est une plante vivace rampante, dont les feuilles opposées sont persistantes en hiver.

Son feuillage en fait un magnifique couvre-sol. Elle est très rustique et atteint à sa maturité la hauteur de 15 cm Elle est très répandue dans presque toute l'Europe où on la trouve dans des bois humides ou dans des prés.

Elle est bien présente dans nos 2 Réserves Naturelles. Les fleurs sont bleu foncé et labiées et disposées sur des épis pouvant atteindre 15 cm.



## Canard mandarin (*Aix galericulata*)

Ce très beau canard, de petite taille, est originaire d'Asie du Nord-Est, mais il est cependant observé depuis des années à l'état sauvage en Europe. Quelques individus échappés de captivité s'y sont en effet acclimatés et s'y reproduisent aujourd'hui régulièrement (première nidification en Wallonie en 1985). Il niche notamment à Lasne, et depuis peu dans notre Réserve du Ru Milhoux.

De même que plusieurs autres espèces, il y apprécie particulièrement les travaux effectués récemment par les castors qui ont permis un bel accroissement de la surface du plan d'eau.

Le mâle est très coloré et facilement reconnaissable

à ses grandes « voiles » orangées sur le dos, ses joues orangées rayées et son petit bec rouge à pointe blanchâtre. Le femelle est bien plus discrète identifiable par sa tête grise avec un trait blanc derrière l'œil.

Le canard mandarin vit dans les régions forestières et niche généralement dans un trou d'arbre où il pond de 9 à 12 œufs. Les petits canetons sont nidifuges. L'envol des canetons se fait au bout de 6 à 7 semaines.

On l'a même observé occuper un nichoir de chouette hulotte au Ru Milhoux.

Le canard mandarin est un symbole de la fidélité en Asie. Il vit en couple durant toute sa vie.



## Gerris lacustris

Gerris est un genre d'insectes hémiptères hétéroptères (même sous-ordre que les punaises) qui ont la capacité de se déplacer sur l'eau.

Cette particularité est explicable par le fait que les pattes des Gerris sont munies de poils très hydrophobes qui empêchent la pénétration dans l'eau. En effet, les deux paires de pattes possèdent des tarsi, munis de poils hydrofuges.

Ce phénomène est encore facilité par la tension superficielle de l'eau qui repousse les substances hydrophobes posées à sa surface.

Comme tout bon insecte, le gerris possède 6 paires de pattes : postérieures pour gouverner, médianes pour la propulsion et antérieures pour la prédation.

Les ailes sont variablement développées ; les individus ailés peuvent se déplacer assez loin de l'eau.

Le Gerris est un prédateur qui attrape aussi bien ce qui vit sur l'eau, que ce qui vit dans l'eau (et vient à la surface), que ce qui tombe dans l'eau.

Il peut infliger une piqûre douloureuse s'il est manipulé sans précaution.